

MAR 22 1989

UN/SA CO



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/181

S/20536

21 mars 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-quatrième session

Point 34 de la liste préliminaire*

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :

MENACES CONTRE LA PAIX ET LA

SECURITE INTERNATIONALES ET

INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-quatrième année

Lettre datée du 21 mars 1989, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Honduras auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur, par la présente, de me référer au communiqué qui a été publié le 15 mars 1989 par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés et qui a été distribué comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité (voir A/44/177-S/20534, annexe).

A cet égard, je me permets de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué de presse No 022-89, qui a été rendu public par la Direction de l'information et de la presse du Ministère des relations extérieures du Honduras (voir annexe), en vous demandant de le faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Roberto MARTINEZ ORDOÑEZ

* A/44/50/Rev.1.

ANNEXE

Communiqué de presse publié le 20 mars 1989 par la Direction
de l'information et de la presse du Ministère des relations
extérieures du Honduras

La Direction de l'information et de la presse du Ministère des relations extérieures s'adresse à l'opinion publique pour réitérer qu'aucune demande n'a été adressée au Gouvernement hondurien pour qu'il continue à abriter des insurgés nicaraguayens sur son territoire.

La présente mise au point fait suite au communiqué qui a été publié par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés.

Le Ministère des relations extérieures déclare officiellement que les allégations relatives à une démarche qu'aurait faite le Gouvernement des Etats-Unis pour que certaines forces de la résistance nicaraguayenne restent dans la zone frontière qui sépare le Honduras du Nicaragua sont dénuées de tout fondement. Le Gouvernement hondurien poursuit ses efforts sous forme d'initiatives politiques et de dialogue, afin de contribuer à l'instauration de la démocratie et à la normalisation de la situation en Amérique centrale.